

Réunion du Comité Directeur Du jeudi 29 avril 2021.

Présents : P. Déon, A Venel, J-C Bezot, M-C et M Cellier, R. Bougé, D. Creux.

Assiste : M. Mayenga (Délégué Départemental Ufolep).

Excusés/ A. Geoffroy, G. Balourdet, L Dameron.

Cette réunion avait pour objet de présenter, d'approuver et de préparer les documents devant être adressés aux Présidents des associations pour l'AG en visio.

Comptes annuels 2020

Le Président commente et précise les différents éléments significatifs.

Bilan :

Les disponibilités sont de 133852,80€

Les dettes s'élèvent à 53941,89€

Soit une réserve de 80000,00€, représentant un bilan sain.

Compte de résultat :

En produits d'exploitation, les subventions totalisent 37259,00€, le total des licences adultes et jeunes s'élèvent à 40064,40€ soit une diminution de 9560,02€ par rapport à 2019.

En charges d'exploitation, concernant le personnel détaché les charges sont de 53194,98€, soit une diminution de 12113,75€ due au chômage partiel.

En annexe :

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 : total de 175415,61€

Au compte de résultat de l'exercice, dégagement d'un résultat excédentaire de 26025,96€.

La trésorerie est saine et ces comptes sont adoptés par l'ensemble du CD.

Rapport d'activité

Commenté par Mervyn, il est adopté dans son ensemble.

Les autres documents avaient été validés lors de la séance précédente.

Questions diverses

Concernant un de ses licenciés, M. Cellier exprime sa désapprobation sur l'établissement controversé d'une licence qui, d'abord établie et payée a été annulée par la secrétaire pour non démission au préalable. Il s'étonne à juste titre qu'une licence délivrée puisse être annulée.

Il met en parallèle, les licences impayées d'un montant de 3800€ qui posent problème. Le Président fera le point avec les clubs concernés.

Ces licences impayées seront renouvelées au plein tarif la saison prochaine.

Dorénavant, un suivi plus strict des impayés devra être appliqué.